

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Citycable et LFO. Quo vadis
Initiant-e(-s) : Matthieu Carrel Laisser vide

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Le télé-réseau lausannois, diffusant la télévision analogique, a été fondé en 1976. Il s'agit d'une prestation historique des SIL qui a évolué vers la fourniture de service multimédias. Cette évolution a abouti en 2005 à la fonction de la marque Citycable, toujours directement intégrée aux SIL. Citycable fournit aujourd'hui aux lausannois, ainsi qu'aux habitants de 12 autres communes de la région, la télévision et la radio, internet, et la téléphonie fixe et mobile.

L'existence de Citycable et ses services multimédias actuels résultent ainsi d'un développement historique à partir d'une infrastructure physique (le télé-réseau) dont le but était d'offrir aux Lausannois un large accès à la télé couleur, et une plus haute qualité de télévision, puis, après l'arrivée d'internet, une qualité de débit supérieure. L'activité de fourniture de réseau physique des SIL a d'ailleurs elle aussi évolué et apparaît maintenant distincte de Citycable. Longtemps, les SIL ont ainsi directement mis à disposition des lausannois un réseau hybride fibre-coaxiaux sur lesquels ils commercialisaient, avant la libéralisation du marché, exclusivement leur prestation TV et Internet (et autres prestations annexes). Depuis 2008, ils développent sur le territoire communal un réseau de fibre optique, en partenariat avec Swisscom, au travers de la société anonyme LFO (Lausanne fibre optique). Cette prestation de fourniture de réseau n'est pas dépendante de la fourniture de services multimédias, dans la mesure où les clients peuvent utiliser le réseau indépendamment d'un contrat avec Citycable, même si les liens économiques entre l'un et l'autre demeurent.

Au sein des SIL, Citycable présente certaines particularités. Il s'agit d'une entreprise active dans un marché entièrement libéralisé et consolidé, largement dominé par un certain nombre d'entreprises d'importance nationale voire internationale (Salt, Swisscom, etc.). La situation de l'entreprise lausannoise semble défavorable par rapport à ses concurrents. Elle est contrainte de demeurer dans des frontières géographiques limitées (13 communes), et ne peut conserver ses clients lorsqu'ils décident de déménager. Elle fait ainsi naturellement face des difficultés pour augmenter sa part de marché face aux acteurs nationaux qui disposent de moyens bien supérieurs. En outre, sa relative petite taille réduit sa capacité d'innovation. On se rappelle ainsi des problèmes qu'a posé l'investissement dans la chaîne Mysport, abandonné après une année.

L'activité de Citycable est largement soumise au secret commercial, de sorte que le Conseil communal est mal renseigné à son sujet. Il n'en demeure pas moins qu'elle ne semble pas en bonne forme. L'entreprise perdrait des clients d'année en année (7%), ce qui interroge sur son avenir.

S'agissant d'une activité intégrée aux SIL, donc à l'administration communale, il serait opportun que la ville renseigne le Conseil communal sur la stratégie qu'elle entend mettre en place pour Citycable et LFO pour les prochaines années ainsi que sur les risques et les opportunités que cette activité présente.

Conseil communal de Lausanne

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de
nantir le conseil d'un rapport définissant une stratégie sur plusieurs années pour l'avenir des
prestations commerciales Citycable ainsi qu'un état de situation et une stratégie pour LFO et
établissant les opportunités et les risques pour la ville et les SIL à demeurer actifs sur ce marché,
respectivement à demeurer propriétaire de cette infrastructure.

Lausanne, le 5 septembre 2022
vide

Laisser

Signataire(s) :
Laisser vide



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.